

## Notre conception de la vie privée

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

( يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَدْخُلُوا بُيُوتًا غَيْرَ بُيُوتِكُمْ حَتَّى تَسْتَأْذِنُوا وَتُسَلِّمُوا عَلَى أَهْلِهَا ذَلِكَ خَيْرٌ لَكُمْ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ )  
( ٢٧ )

عَنْ يَعْلَى: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ رَأَى رَجُلًا يَغْتَسِلُ بِالْبِرَّازِ، فَصَعِدَ الْمَنِيرَ فَحَمِدَ اللَّهَ وَأَثْنَى عَلَيْهِ وَقَالَ:  
« إِنَّ اللَّهَ عَزَّ وَجَلَّ حَلِيمٌ حَيٌّ سَتِيرٌ يُحِبُّ الْحَيَاءَ وَالسَّتْرَ، فَإِذَا اغْتَسَلَ أَحَدُكُمْ فَلْيَسْتَتِرْ »

### Mes chers frères !

L'un des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui est la diffusion de la culture de la divulgation d'informations ou de choses qui devaient rester secrètes. En effet, de nos jours, il est malheureusement assez courant que des aspects qui devaient rester privés soient visibles sous tous les angles. Pourtant, la confidentialité est une valeur morale très importante dans notre religion. En langue turque, le terme "Mahremiyet" est utilisé pour désigner tout ce qui relève de la vie privée. Ainsi, nous pouvons qualifier de confidentielles toutes les questions qui doivent rester privées.

### Chers croyants !

Comme nous l'avons dit, la confidentialité est l'un des principes moraux les plus importants de notre religion. Notre Prophète (saw) dit au sujet de la pudeur : "La pudeur fait partie de la foi."<sup>1</sup> On apprend dans un autre hadith qu'un jour, le Messager d'Allah (saw) a vu un homme se laver en public, puis est monté sur le minbar et après avoir loué Allah, il a dit : "Allah est Halîm et aime la pudeur, Il couvre les fautes. Il aime la pudeur et la couverture. Lorsque l'un de vous se lave, qu'il le fasse dans un endroit fermé."<sup>2</sup> Révéler des situations privées au public et à l'entourage constitue pour le moins une violation de la pudeur. Malheureusement, de nombreux aspects privés sont exposés publiquement et cela s'est fortement accentué avec les réseaux sociaux. Cette attitude

va jusqu'à révéler l'intimité des familles. Les situations nous concernant doivent rester personnelles, et celles concernant notre famille doivent rester au sein de la famille.

### Chers fidèles !

L'obligation de respecter la vie privée des autres est indiquée dans le verset 12 de la sourate Houjourat qui nous exhorte à ne pas espionner les autres. Sur ce sujet, le Messager d'Allah (saw) dit par exemple : "Celui qui lit la lettre de son frère sans sa permission est comme s'il regardait dans le feu."<sup>3</sup> Notre Prophète (saw) nous explique ainsi que le fait d'espionner sans permission les affaires personnelles de quelqu'un n'est pas permis.

### Chers croyants !

Le domaine le plus privé des gens est sans aucun doute leurs maisons. Il est important de se rappeler que les maisons sont des espaces privés, protégés à la fois par les principes de notre religion et par les normes sociales. Allah (azwj) dit dans le Coran : "Ô vous qui croyez ! N'entrez pas dans des maisons autres que les vôtres avant de demander la permission d'une façon délicate et de saluer leurs habitants. Cela est meilleur pour vous. Peut-être vous souvenez-vous."<sup>4</sup> En entrant dans les maisons, nous devons entrer avec les bonnes manières. Notre Prophète (saw) a dit : "Il n'est permis à personne de regarder à l'intérieur de la maison d'autrui sans autorisation. S'il regarde, cela signifie qu'il est entré (dans la maison)..."<sup>5</sup> Ainsi, nous devons également protéger nos regards dans les maisons où nous sommes invités.

Qu'Allah (azwj) fasse de nous des serviteurs qui savent préserver les choses privées. Amine!

1 Boukhârî, Iman, 16

2 Nesâî, Gusûl, 7

3 Abû Dâwûd, Vitir, 23

4 Sourate Nûr, 24 :27

5 Tirmidhî, Salât, 148